

INFORMER

et sensibiliser les jeunes à la santé
environnement

1^{re} PARTIE Enscrire la santé environnement dans la démarche Ecole promotrice de santé

Dans le cadre du concept « Une seule santé » l'École joue un rôle important quant au déploiement d'une approche globale et positive de la promotion de la santé en faveur des élèves.

La démarche École promotrice de santé (EPSA) favorise la coordination des actions de promotion de la santé entre elles et avec d'autres approches telles que l'éducation au développement durable ou l'éducation à l'alimentation. Chaque action éducative inscrite dans la démarche EPSA est fondée sur un diagnostic, réalisé en conseil d'école ou en comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), qui tient compte de l'ensemble des déterminants de santé et notamment de l'environnement et des écosystèmes.

S'inscrivant dans le pilotage des établissements du second degré, le CESC est une instance privilégiée pour favoriser la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé-environnement dans le cadre de la démarche EPSA. À l'échelle du département (CDESC) et de l'académie (CAESC), cette instance permet de favoriser l'articulation avec les orientations des dispositifs territoriaux tels que le plan régional santé environnement (PRSE).

Les équipes référentes académiques EPSA peuvent fournir des outils d'aide à la réalisation du diagnostic prenant en compte le déterminant de l'environnement et des écosystèmes selon les spécificités locales, et favoriser le lien entre les acteurs parties prenantes de cette thématique dans et au-delà de l'École.

En fonction du territoire, un lien peut également être fait avec la prévention des risques majeurs. Cette dernière repose sur des actions éducatives visant à diffuser une culture de la responsabilité dans le cadre d'une découverte raisonnée des risques liés à l'environnement (risques naturels, anthropiques, industriels, etc.). Le réseau des coordonnateurs académiques risques majeurs accompagne les élèves et les personnels dans l'appropriation des fondamentaux de la prévention autour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et de thématiques portées dans le PNSE : qualité de l'air intérieur, sols pollués, amiante, radon, nuisances sonores.

Pour construire des actions d'éducation à la santé-environnement dans le cadre d'une École promotrice de santé, la communauté éducative peut :

- Mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs engagés sur le sujet. Toute intervention d'un partenaire extérieur doit être fondée sur une complémentarité avec les missions du service public de l'Éducation nationale. L'agrément national et la charte d'intervention en milieu scolaire garantissent ce cadre partenarial.
- Inscrire la thématique dans le cadre de la formation des élèves ambassadeurs-santé. Les élèves volontaires qui s'engagent comme ambassadeurs-santé ont pour mission de délivrer des messages simples de prévention à leurs pairs.
- S'appuyer sur les ressources et outils validés scientifiquement par les instances compétentes, et valorisés dans la rubrique « Santé et environnement à l'École » de la page Eduscol « Je souhaite des

Axe 1 - S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes

ressources pédagogiques pour mettre en œuvre une démarche École promotrice de santé ». Par exemple, des guides sont disponibles sur la pollution des sols, l'exposition au radon, le bruit et ses effets sur la santé et la qualité de l'air intérieur.

PILOTE

- MENJS/DGESCO

INDICATEUR

- Tous les deux ans, une enquête évalue le nombre de CESC, de CDESC et de CAESC réalisant des actions dans le champ de la